

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2007

PRESENTS : MMES D. WYRWICH, N. CAMPAGNE, S. FONTANEAU, J. RIGAUD, M. LE MINEZ, J. CABANIE. MRS G. BAUZOU, C. LUGA, J. NOY, F. BENET, M. BOUDLET, A. VIDAL, Y. BERENGUER, JL. COSTES, J. LAFFOURCADE, R. RIVALS, C. COURDIL, D. TORRES, JP. SALVAT, L. CLERGUE.

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de l'Assemblée générale précédente. Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Mme Fontaneau.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédent du 21 mai 2007 puis lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la démission de Monsieur DHERSIN délégué de Villefort du conseil municipal et de la Communauté de Communes remplacé par Mme CABANIE.

1) Charte Forestière de territoire du Chalabrais

Point 1 : Choix du prestataire pour la réalisation d'actions en 2007

Mr le Président rappelle que parmi les actions prévues pour 2007, deux actions devaient être mises en œuvre par un prestataire extérieur :

- Appui technique à la gestion sylvicole des forêts de feuillus, évalué à 6 440 € ;
- Appui technique à l'émergence de projets de desserte, évalué à 11 685 €.

La Communauté de Communes a donc lancé un marché à procédure adaptée pour choisir le prestataire en charge de ces actions.

Mr le Président annonce que seul le Comité Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a répondu dans les délais fixés. Sa proposition technique répond au cahier des charges. Sa proposition de prix est de 6 460 € pour l'appui technique à la gestionsylvicole et de 11 699 € pour l'appui technique à l'émergence de projets de desserte.

Mr le Président demande à l'Assemblée de valider le choix du CRPF pour conduire ces deux actions.

VOTE : Abstention : 1 – Contre : 0 – Pour : 18

Point 2 : Choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre du col de la Flotte

Mr le Président rappelle que suite à l'animation menée dans le cadre des actions de préfiguration de la Charte Forestière pour l'émergence d'un projet de desserte sur le site du col de la Flotte, la Communauté de Communes s'est portée maître d'ouvrage du projet.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour le choix du maître d'œuvre. Mr le Président annonce que trois candidats ont répondu. A compétences techniques égales, la commission d'appel d'offres a choisi le prestataire économiquement le plus avantageux (6,5 % du montant des travaux). Il s'agit du Cabinet CETUR. Mr le Président demande à l'Assemblée de valider ce choix et précise que les dossiers de demande de subventions seront déposés ensuite auprès des différents partenaires financiers.

VOTE : Abstention : 1 – Contre : 0 – Pour : 18

Point 3 : Financement des actions de 2008 de la Charte Forestière de Territoire

Mr le Président précise que pour poursuivre la démarche de développement forestier, la charte forestière de territoire doit demander des financements pour 2008. Un programme d'action pour 2008 a déjà été validé par le Conseil Communautaire.

Suite à l'analyse des actions de 2007 par l'ensemble des partenaires techniques, ce programme pourra être complété par d'autres actions. Le Conseil Communautaire sera informé du programme final et des financements envisagés dans une prochaine assemblée générale.

2) Déchetterie intercommunale

Point 1 : Choix des entreprises pour les deux lots encore non pourvus

Mr le Président rappelle que concernant le choix des entreprises, le Conseil Communautaire a délibéré précédemment sur les lots 2 et 4 à savoir :

- Lot 2 : Réseaux secs - entreprise retenue Robert
- Lot 4 : Espaces verts - entreprise retenue DLM Espaces verts

Mr le Président annonce que le bureau d'études Infra Etudes a remis le rapport d'analyse des offres pour les lot 1 et 3.

Il précise que concernant le lot 1 Terrassements-voirie-Réseaux humides, 5 entreprises ont répondu :

- L'entreprise COMBES : 223 267,22 € HT
- L'entreprise MAILLET : 237 071 € HT
- L'entreprise TERRA SCOP : 215 854,71 € HT
- L'entreprise SCREG : 186 768,29 € HT
- L'entreprise JORDAN : 179 651,02 € HT

L'offre la moins disante, pour la solution de base sans variante, est celle de l'entreprise Jordan. Mr le Président propose donc de retenir l'entreprise JORDAN pour le lot 1.

Concernant le lot 3 Gros œuvre – Local gardien – Murs de soutènement, 2 entreprises ont répondu :

- L'entreprise JORDAN : 153 801,67 € HT
- L'entreprise MARTINEZ : 153 086,35 € HT

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise MARTINEZ. Mr le Président propose de la retenir.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Point 2 : Acquisition du terrain à côté de la déchetterie

Mr le Président annonce que Mme Jacqueline Reynaud propriétaire à Chalabre de la parcelle C 377 située juste à côté de la parcelle C 378 sur laquelle la Communauté de Communes va construire la déchetterie propose à la Communauté de Communes de l'acquérir.

Mr le Président précise qu'après avoir pris contact avec Maître Duchan, celui-ci estime le prix du terrain à 0,35 € le m² soit pour la parcelle d'une superficie de 2 795 m² un prix de vente d'environ 1 000 €. Mr le Président précise qu'il semble intéressant, vu la situation par rapport au projet de déchetterie, de se constituer une réserve foncière. Aussi, il propose à l'assemblée de voter l'acquisition la parcelle à un prix jusqu'à 0,50 € le m², après discussion avec les vendeurs.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3) Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des logements et espace boutique à Puivert (musée du Quercorb)

Mr le Président rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2006, la Communauté de Communes a pris la décision d'acquérir la maison mitoyenne au musée du Quercorb à Puivert

pour un montant de 55 00 €, en envisageant d'y aménager un espace boutique pour le musée ainsi que deux logements.

Mr le Président précise à l'Assemblée que l'acte d'achat a été signé et qu'il convient désormais de passer à la phase de réalisation des travaux d'aménagement. Il est donc nécessaire de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et donc désigner l'architecte.

Mr le Président demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et de retenir le moment venu le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et de présenter les dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4) Commission transfert des aérodromes

Mr le Président annonce que Monsieur le Préfet demande à la Communauté de Communes, dans le cadre du projet de décret portant transfert des aérodromes dans le département, de désigner un représentant (titulaire et suppléant) à la sous-commission sur le transfert des aérodromes intégrée à la commission tripartite locale.

Mr le Président précise que le bureau de la Communauté des Communes propose que Gaston Bauzou soit le représentant titulaire et Lucien Clergue le suppléant. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir voter.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5) Transport à la demande

Point 1 : Démarrage du transport à la demande

Mr le Président annonce que pour mettre en place le service de transport à la demande, il était nécessaire d'avoir la délégation de compétence du Conseil Général en matière de transport en tant qu'autorité organisatrice de second rang. Le Conseil Général de l'Aude ayant décidé d'apporter son appui au développement du transport à la demande dans le département, c'est aujourd'hui chose faite. La Communauté de Communes peut donc mettre en route ce service. Sa mise en place sera effective à partir du lundi 8 octobre.

Mr le Président précise qu'une communication auprès de la population sera effectuée pour informer les personnes des destinations, jours et horaires du service et de son fonctionnement. Il souligne que si certaines communes souhaitent qu'une réunion d'information soit organisée dans leur village pour informer au plus près ses habitants, cela peut être organisé.

Point 2 : Création d'une régie pour le transport à la demande

Mr le Président présente d'autre part que pour gérer ce service de transport à la demande, il est nécessaire de créer une nouvelle régie. La régie actuelle concernant le service de transport dans le Val d'Ambonne est annulée et remplacée par la nouvelle régie du service à la demande.

Mr le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en place d'une nouvelle régie pour le service de transport à la demande du Chalabrais.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6) Cantine Scolaire

La rentrée scolaire a eu lieu et Mr le Président annonce qu'il est important de faire un point sur le problème des effectifs à la cantine scolaire. En effet, une hausse importante d'élèves est constatée. Même si cela est très positif, le problème qui se pose est la place restreinte dans les locaux de la

cantine. Ainsi, Mr le Président précise que, après avoir rencontré le Principal du collège, qui avait 100 inscrits pour 90 places à la cantine, il a fallu refuser 10 élèves.

Mr le Président souligne que le service de restauration scolaire n'est pas un service à la carte et que sont prioritaires les enfants qui mangent régulièrement et plus de 2 jours par semaine, ceci notamment au niveau de l'école primaire.

Mr le Président annonce que, afin de régler ce problème, un pointage sera effectué à la fin du mois de septembre pour vérifier que tous les enfants inscrits mangent bien régulièrement, cela afin de ne pas prendre la place d'enfants qui pourraient bénéficier de ce service tous les jours.

Mr le Président précise, concernant la réalisation de la cuisine centrale, dont le maître d'ouvrage est le Conseil Général, que la consultation des entreprises a été lancée et que l'ouverture des plis a été faite le 7 septembre dernier. Le rapport du choix des entreprises sera rendu le 21 septembre. Les travaux devraient commencer en fin d'année pour une ouverture à la rentrée 2008. Les travaux prévus sont estimés à 900 000 €.

7) Annulation de titres

Mr le Président rappelle que lorsque la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères était appliquée, la Communauté de Communes était confrontée régulièrement à des difficultés d'encaissement. La procédure de poursuite engagée par le Percepteur a été la suivante : rappel, commandement, mise en demeure et saisie.

Lors de la dernière procédure, le constat d'huissier s'est soldé par un PV de carence et la dette était irrécouvrable. Un point a donc été fait récemment avec Monsieur le Percepteur pour procéder à l'annulation de ces recettes irrécouvrables dont le montant s'élève à 14 717 € pour les années 1998 à 2004.

Mr le Président propose à l'Assemblée d'accepter l'annulation des titres correspondants et demande de voter.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8) Nomination en qualité de stagiaire de Séverine Plantié

Mr le Président rappelle que Séverine PLANTIE a été embauchée à mi-temps avec Danielle RAMON pour remplacer Géraldine RONCALLI. Son poste a bénéficié d'une aide à l'emploi pendant 2 ans (1 an renouvelable 1 fois) en Contrat d'Avenir.

Mr le Président annonce que ce contrat arrive à terme au 31 octobre 2007 et que le poste qu'elle occupe étant nécessaire au sein de la collectivité, il est donc nécessaire de l'embaucher au 1^{er} Novembre 2007 en tant qu'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Elle sera donc stagiaire pendant 1 an puis sera titularisée à temps non complet de moins de 28h à la fin de son stage. Il en a été de même pour Danielle RAMON.

Mr le Président demande de se prononcer sur cette titularisation.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

9) Travaux de marquage dans les communes

Mr le Président, suite à une demande de Mme le Maire de Peyrefitte du Razès, présente la question du marquage au sol dans les communes.

Il rappelle que selon la réglementation en vigueur, Code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2, en agglomération le maire est chargé de la police municipale et doit assurer la signalisation horizontale et son renouvellement lorsqu'il existe sur la chaussée.

Pour les communes, plusieurs solutions sont à envisager. Elles ont le choix entre réaliser elles-mêmes ce marquage ou solliciter un devis auprès du parc de la DDE pour la réalisation de ces travaux.

Mr le Président précise qu'il lui semble souhaitable, compte tenu de la charge actuelle des employés intercommunaux, que ces travaux ne soient pas exécutés par la Communauté de Communes. Par contre, il semble que le manque de moyens humains et techniques dans les communes du Val d'Ambronne justifie la création et la prise en charge par les communes intéressées d'un emploi d'agent technique

Mr le Président précise qu'il restera à s'interroger sur le matériel et l'équipement, mais il invite les maires du Val d'Ambronne à se mettre autour d'une table et en discuter.

Il demande aux maires concernés ce qu'ils en pensent.

Après discussion, une réunion entre les maires concernés est fixée le mercredi 3 octobre à 18h30 à Peyrefitte du Razès.

10) Questions diverses et informations

➤ Bilan de la saison touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal du Quercorb :

Avec presque 1800 visiteurs en juillet et août, l'Office de Tourisme enregistre un recul de fréquentation de 300 personnes par rapport à 2006.

Cette baisse de fréquentation rappelle l'été 2005, avec une affluence décalée après le 10 juillet et qui s'étale ensuite facilement jusqu'à début septembre, toujours plus animé que juin. A noter qu'en août 2006, la tenue du festival « *Souriez, c'est pour rire !* » avait gonflé les chiffres, expliquant le recul de ce dernier mois, néanmoins plus calme.

Ces données de l'office de tourisme peuvent être généralisées à l'ensemble du secteur touristique local. Un bilan détaillé est en cours de réalisation et sera diffusé aux prestataires et mairies, lors du prochain bulletin « Tourisme en Quercorb ».

D'autre part, il faut souligner la forte présence de visiteurs étrangers (près de 30% l'été, surtout constitué d'anglais, mais aussi de belges et hollandais). Sur l'année, près de 20% des visiteurs habitent le canton, confirmant la vocation d'accueil et d'information de la structure (animations, transports, services divers).

➤ Convention avec la mairie de Chalabre pour le terrain d'athlétisme intercommunal

Mr le Président rappelle que la Communauté de Communes est toujours en attente de la signature de la commune de Chalabre pour la convention qui énonce les règles d'utilisation du terrain d'athlétisme intercommunal. Mr le Président espère que cela sera fait rapidement d'autant plus qu'est prévue une inauguration du terrain d'ici quelques semaines.

➤ Délibération pour permettre le paiement sans mandatement préalable des titres :

Mr le Président rappelle que les communes, pour qui la Communauté de Communes fournit des repas et autres services, devaient prendre une délibération pour permettre le paiement sans mandatement préalable des titres émis par l'intercommunalité. Cette demande est renouvelée, d'autant plus que tout retard met la trésorerie en difficulté. Mr le Président propose de fixer comme date limite pour accuser réception des dites délibérations attendues le 30 novembre prochain.

➤ Inauguration voie verte Mirepoix-Chalabre-Lavelanet

Mr le Président convie l'ensemble des membres de l'Assemblée à l'inauguration de la voie verte « *des Pyrénées Cathares* » qui relie Mirepoix à Lavelanet en passant par Chalabre, le dimanche 23 septembre à 11 h 30 à Camon.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 19h30.